

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOT-BALL
LIGUE DE WILAYA DE FOOT-BALL CHLEF

BULLETIN OFFICIEL

N° 01

SAISON 2019/2020

20/10/2019

LIGUE DE WILAYA DE FOOT-BALL CHLEF
CIA DES FONCTIONNAIRES

TEL – FAX : 027.77.39.83
Site Web : lfwchlef.com

DESTINATAIRE

Monsieur :

.....

Bulletins Officiels Reçus

★ BO N° 02

LRF Blida

« Remerciements »

COURRIER ARRIVEE:

LRFBlida : a/s matches à huit clos «Noté».

LRF Blida : a/s forfaits des jeunes catégories «Noté».

LRF Blida : a/s date de la 03^{ème} session DEF1 «Noté».

COURRIER DEPART:

Radio Chlef

* **FAX** : a/s Désignation de la 01^{ère} journée de Championnat de Wilaya de Football de Chlef -SENIORS- Division Honneur

DIRECTION DES ARBITRES DE WILAYA
BO N° 01 Saison 2019/2020 - Séance du : 15/10/2019

Membres Présents

M.CHAHED Mhamed Président DAW, Chargé de la Désignation des arbitres
M.BELBACHIR Nouredine Chargé de la formation et suivi des arbitres
M.BOURIAH Elhadj Membre
M.ZOUBIRI Abdelkader Membre
M.CHERIF ZEATERI Maamar Secrétaire

ORDRE DU JOUR

- ✓ Courrier
- ✓ Désignations Arbitres

NOMBRES		
TESTS PHYSIQUES		02
CAUSERIES		/
JOURNEE HONNEUR	(SENIORS)	01^{ère}
RENCONTRE HONNEUR	(SENIORS)	12
DESIGNATIONS DES ARBITRES HONNEUR	(SENIORS)	/
JOURNEE HONNEUR	(JEUNES)	/
RENCONTRE HONNEUR	(JEUNES)	/
DESIGNATIONS DES ARBITRES HONNEUR	(JEUNES)	/
JOURNEE CATEGORIE	(U-13)	/
RENCONTRE CATEGORIE	(U-13)	/
DESIGNATIONS DES ARBITRES CATEGORIE	(U-13)	/

Désignation des Arbitres

* Le CAW a procédé à la désignation des arbitres pour la 01^{ère} journée de Championnat Honneur Catégories Seniors.

RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE FOOTBALL AMATEUR

Article 20 :

Informations publiées sur les sites internet de la ligue et/ou de la FAF

Les clubs sont tenus de s'informer des décisions prises par la ligue et/ou la FAF. Celles-ci, sont réputées avoir été portées à la connaissance des clubs, dès leur publication dans les bulletins officiels et sur les sites Internet de la ligue et/ou de la FAF.

Article 23 :

Contrat d'assurance

1 | Assurance du club

Le club sportif amateur est tenu de souscrire une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile vis-à-vis des tiers et une assurance accident pour les dirigeants, staff technique et joueurs dans ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions au sein du club durant toute la saison sportive.

Le capital décès ou l'indemnité en cas d'incapacité permanente ne saurait être inférieur à un million (1000000 DA) de dinars.

L'indemnité journalière en cas d'accident doit être au minimum de mille cinq cent (1 500 DA) dinars.

2 | Assurance des stades :

Les stades dans lesquels se déroulent les compétitions doivent être obligatoirement assurés pour les risques que peuvent encourir les utilisateurs, les spectateurs ou les dirigeants.

Une attestation d'assurance couvrant ces cas doit être jointe au dossier d'engagement.

3 | Vérification d'assurance :

Le club est tenu de vérifier régulièrement la validité de l'assurance de tous ses membres (joueurs, dirigeants et tout autre licencié du club) ainsi que celle du stade de domiciliation.

En tout état de cause, l'établissement des contrats d'assurances précités et leur validité relèvent de la responsabilité exclusive du président du club.

6 – Période d'enregistrement des licences

La période d'enregistrement des licences est fixée comme suit :

- Du 01/08/2019 au 30/09/2019 ligues de wilaya

Toute demande de licence déposée entre le 15 Septembre 2019 et le 30 Septembre 2019 est sanctionnée comme suit :

- Cinq cent (500) dinars pour les clubs division honneur et pré-honneur.